

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Elektroniker/ Elektronikerin für Informations- und Systemtechnik**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Électronicien/Électronicienne pour la technique de l'information et des systèmes**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Soutien aux développeurs lors du développement et de la réalisation de solutions pour les clients, de l'analyse des fonctions requises, de la conception de systèmes et de solutions logicielles, du choix de supports de transfert des données et de composants matériels et logiciels
- Montage et contrôle de composants matériels
- Installation et configuration de composants et de systèmes relevant de la technologie de l'information
- Montage et configuration de capteurs et d'actionneurs
- Installation et configuration de systèmes d'exploitation et de réseaux
- Réalisation d'interfaces utilisateurs et de dialogues utilisateurs
- Réalisation de composants logiciels
- Adaptation de composants logiciels standardisés, programmation d'interfaces, intégration de programmes dans des systèmes et résolution de problèmes de compatibilité
- Intégration de composants matériels et logiciels
- Analyse des problèmes lors de la réunion des composants matériels et logiciels et développement de propositions de solutions
- Collecte et évaluation de valeurs de mesure
- Test de composants dans le système, dans différentes conditions environnementales techniques
- Intégration des systèmes dans les systèmes globaux existants
- Assistance lors de pannes, analyse des pannes, déduction des causes d'erreurs dans les systèmes, analyse des causes d'erreurs en vue de l'assurance qualité
- Utilisation de logiciels de test et de systèmes de diagnostic
- Test de signaux sur les interfaces
- Réalisation de contrôles spécifiques au réseau
- Élimination d'erreurs par adaptation des logiciels ou par le remplacement des composants ou des modules
- Travail avec des documents également en langue anglaise, et communication également en anglais
- Affectation de personnels électriciens, dans le sens des dispositions pour la prévention des accidents
- Utilisation de systèmes informatiques, également pour les processus numérisés
- Application de la législation sur la protection des données et sur la sécurité des informations.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les électroniciens/électroniciennes pour la technique de l'information et des systèmes trouvent des opportunités d'emploi dans des entreprises industrielles et de services, développant, fabricant ou utilisant des systèmes de la technique de l'information industriels.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Gestionnaire de processus du secteur de la technologie de production certifié(e), Gestionnaire de processus du secteur électrotechnique certifié(e), Agent/Agente de maîtrise certifié(e) - spécialisation électrotechnique, Technicien/technicienne supérieur(e) (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/Électronicienne pour la technique de l'information et des systèmes en date du 28.06.2018 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 896)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise: Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous: www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass www.europass-info.de</p>